

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2018

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Véronique TRIBOULET – Jean-Louis MERCIER - Fabrice POTHIER – Franck BERCHEM – Stéphanie BOUTROUX – Roberte NEBOUT - (9 membres présents)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE

En retard : Odile VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Véronique TRIBOULET

Début : 20h15

1) Approbation des comptes rendus :

- du 4 août

Pas de question

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

- du 31 août

Tour de table : Remarque erreur sur la partie Jean-Louis MERCIER paragraphe Champlong 3^{ème} ligne lire Périgny et non pas St Gérard le Puy

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

2) Avenant Cosoluce :

Traite de la paye population cimetièrre emprunt budget ...

Avenant Pour apporter l'aide nécessaire aux utilisateurs en ce qui concerne la mise en conformité pour le RGPD.

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

Arrivée Odile VILLENEUVE : 20h30

3) Règlement du concours Maisons Fleuries

Le concours des Maisons Fleuries s'est terminé par le dernier passage du jury le 1er septembre dernier. Les 2 autres passages ont eu lieu les 30 juin et 26 juillet.

10 participants étaient inscrits ; un de moins que l'an dernier.

Sur les 10 participants, 3 ou 4 ont été inscrits hors limite, car ils n'avaient pas remarqué les affiches et bulletins d'inscription dans les commerces ou à la mairie.

La commission, réunie le 8 septembre dernier, a pensé à une réorganisation du concours :

- pour 2019, le concours sera annoncé dans le bulletin municipal, le bulletin d'inscription sera détachable et le règlement sera joint.
Les personnes intéressées pourront donc, dès qu'elles le veulent, et avant le 1er juin 2019, déposer leur bulletin dans une urne qui sera à disposition en mairie : plus d'affiche et plus de bulletin d'inscription dans les commerces (article 2).
- la remise des prix, jusqu'à maintenant, était une manifestation organisée en mairie en octobre ; nous allons en 2019 (pour la remise des prix 2018) l'inclure dans la cérémonie des vœux de Mme le Maire en janvier. Les participants 2018 seront prévenus, par courrier, en attendant l'invitation officielle aux vœux (article 8)
- droit à l'image : chaque concurrent, jusqu'à cette année, acceptait, dans le règlement que des photos soient prises lors des passages des jurys ; afin qu'elles puissent également être intégrées au bulletin municipal, nous modifions donc l'article 10 du règlement en autorisant la photographie, le film et la communication des photos dans les parutions de la mairie.

Remarque Mme le Maire : rajouter dans l'article 8 «dans le respect des dispositions applicables en matière de protection des données personnelles»

pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

4) Horaires de Mme BOVARI, secrétaire et de Mme PACAUD, adjoint d'animation

Karine BOVARI est normalement à 30h00 ; on lui a demandé de faire 35h dans le cadre de l'archivage ; a beaucoup plus de travail avec le cimetière et le site internet
Passage à 35h à partir du 1^{er} octobre 2018

pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

Horaires de travail :
Mardi jeudi vendredi : 8h00/12h00 et 13h/18h00
Mercredi : 8h30/13h00
Samedi : 8h30/12h00

Amélie PACAUD

L'amplitude de ces horaires dépassait le temps légal : 35h répartis sur 4 jours
Demande de réduction des horaires = réduction du temps de travail
Mme le Maire a demandé au centre de gestion si elle pouvait passer de 35h00 à 32h00 (payé 32h00)

Avant toute décision attendre avis du Centre de Gestion (comité technique 18/10/18) – report au CM DU 26/10/18

5) Modification du tableau des effectifs

Karine BOVARI, adjoint administratif principal 2^{me} classe passe de 30h00 à 35h00.
Amélie PACAUD reste pour l'instant à 35h00 en attente décision avis technique du CDG

Madame Marie-Christine TIMM est embauchée à la place d'Alexia RIOLET, démissionnaire car ayant trouvé un 35h00.
Même contrat 22h00.

pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

6) Délibérations fiscales :

Au sujet d'exonérations mais nous ne sommes pas concernés.

7) Affaire LAPLACE :

Réunion extraordinaire pour péril imminent : procédure faite en bonne et due forme. M. LAPLACE n'accepte pas le prix du loyer.

En conséquence de quoi nous sommes assignés au Tribunal, par M. et Mme LAPLACE

Pour M. LAPLACE : Me BENZAIDIA

La commune doit prendre un avocat : proposition Me PICAUDT (Cusset)

La commune doit refaire passer l'expert pour constater la fin du péril.

pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

8) Lancement de l'appel d'offre maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ensemble immobilier Cantine/Médiathèque :

La commune envisage, sur un terrain à proximité du groupe scolaire, la construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- une cantine scolaire
- une médiathèque municipale

en remplacement des locaux existants actuellement, suite principalement à une capacité d'accueil devenue insuffisante pour la première et à une difficulté d'accès pour la seconde.

L'objectif est que cet ensemble immobilier puisse être opérationnel pour la rentrée scolaire 2019-2020.

Deux études ont été effectuées par l'ATDA. Ce qui nous permet d'avoir un pré-projet à 696 000,00 € HT

Subventions envisageables :

- DETR 30 %
- Fonds européen : FEDER
- Région : dispositif ruralité
- Département : lecture publique
- Département : 30 %
- Solde FICT (Vichy communauté)

Il faut qu'un bureau d'étude soit choisi pour avancer sur le dossier.

Accord pour que Mme le Maire engage la procédure pour lancement appel d'offres bureau d'étude (mission de maîtrise d'œuvre):

pour : 11
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11)**.

Fin de l'ordre du jour : 21h50

9) Questions diverses :

Carole FAYOLLE :

- salon des maires le 5 octobre à Avermes
- site internet : Atelier 111 offre deux modules : alerte infos et accès rapide
- 8 octobre : réunion bilan mi-mandat à St Pourçain – 18h00